Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260205-2026_047B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni le 5 février 2026 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :	
En exercice :	52
Présents :	46
Votants :	52
Secrétaire de séance :	Elina VANDENBROUCKE

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Martine PRIMA, Denis BARGUIL, Guy DOEUFF
BAYE :	Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT :	Denez DUIGOU, Jérôme LE BIGAUT
GUILLIGOMARC'H :	Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX :	Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ :	Corinne COLLET
MELLAC :	Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER :	Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Christelle FENEON, Isabelle MOIGN, Christophe RIVALLAIN
QUERRIEN :	Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ :	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Marie-Madeleine BERGOT, Eric ALAGON, Pascale DOUINEAU, Patrick TANGUY, Danièle BROCHU, Manuel POTTIER, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT, Leslie COLLINS, Lorette ROBERT-ROCHER
RIEC-SUR-BÉLON :	Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Vincent PENNOBER, Florence PENCHE
SAINT-THURIEN :	Michel CHARPENTIER
SCAËR :	Jean-Yves LE GOFF, Danielle LE GALL, Robert RAOUL, Hélène LE BOURHIS
TRÉMÉVÉN :	Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Anne MARECHAL (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS), Franck CHAPOULIE (MELLAC), Yanig MOELO (MOELAN), Michel FORGET (QUIMPERLE), Jean-François LE MAT (SCAER)

POUVOIRS :

Anne MARECHAL (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
Loïc PRIMA (CLOHARS) a donné pouvoir à Christophe LESCOAT (MELLAC)
Franck CHAPOULIE (MELLAC) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC)
Yanig MOELO (MOELAN) a donné pouvoir à Christelle FENEON (MOELAN)
Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Eric ALAGON (QUIMPERLE)
Jean-François LE MAT (SCAER) a donné pouvoir à Hélène LE BOURHIS (SCAER)

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260205-2026_047B-DE

DCC2026-047

VIE COURANTE
16- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Subvention Pass'Commerce et Artisanat – Attribution

Par délibération en date du 29 juin 2023, Quimperlé Communauté a approuvé la nouvelle convention de partenariat avec la Région Bretagne pour la période 2023 – 2028, et le nouveau dispositif d'aide Pass Commerce et Artisanat en vigueur à compter du 1er juillet 2023.

Dans ce cadre, Quimperlé Communauté a été saisie de demandes de subvention émanant des entreprises suivantes :

SARL ATELIER DÉGOURDI (atelier – commerce d'articles céramiques) à Quimperlé, représentée par Mme Marion BRUNEL, pour l'acquisition de matériels professionnels, l'enseigne et des travaux d'agencement du local nécessaires à la création de l'activité.
Date de dépôt de la lettre d'intention : 29/08/25
Le montant des investissements est de 20 738.23€ HT.
La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 29 juin 2023.
Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et l'entreprise étant située sur une commune de plus de 5 000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **4 977.17 €,** soit 24 % des dépenses prises en charge à 15% par Quimperlé Communauté (3110.73 €) et 9 % par la Région Bretagne (1866.44 €).

SAS CERISE - Bernique (Restaurant bar) à Clohars-Carnoët, représentée par Mme Tiphaine FARGEAU, pour des travaux de mise aux normes et d'amélioration du local qui permettront de garantir de meilleures conditions de travail.
Date de dépôt de la lettre d'intention : 3/12/2025
Le montant des investissements est de 15 870.90 € HT.
La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 29 juin 2023.
Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et l'entreprise étant située sur une commune de moins de 5 000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **4 761.27 €,** soit 30 % des dépenses prises en charge à 15% par Quimperlé Communauté (2 380.64 €) et 15 % par la Région Bretagne (2 380.63 €).

EURL JEROME JAMBOU – L'Épicerie de Kerien - (alimentation générale) à Querrien, représentée par Mr Jérôme JAMBOU, pour l'acquisition de nouveaux équipements d'agencement et de rayonnage, qui permettront de répondre aux normes d'accessibilité et de rendre le commerce plus attractif.
Date de dépôt de la lettre d'intention : 2/10/25
Le montant des investissements est de 34 580 € HT.
La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 29 juin 2023.

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260205-2026_047B-DE

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et l'entreprise étant située sur une commune de moins de 5 000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **7 500 €,** soit 30 % des dépenses prises en charge à 15% par Quimperlé Communauté (3 750 €) et 15 % par la Région Bretagne (3 750 €).

L'assemblée délibérante est invitée à :
- APPROUVER l'attribution des subventions Pass Commerce et Artisanat à :
  - **SARL ATELIER DÉGOURDI** à Quimperlé, pour un montant de **4 977.17 € ;**
  - **SAS CERISE - Bernique** à Clohars-Carnoët, pour un montant de **4 761.27 €** ;
  - **EURL JEROME JAMBOU – L'Épicerie de Kerien** à Querrien, pour un montant de **7500€ ;**

- AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents et actes afférents à l'attribution de ces aides.

L'assemblée délibérante est invitée à :
- APPROUVE l'attribution des subventions Pass Commerce et Artisanat à :
  - **SARL ATELIER DÉGOURDI** à Quimperlé, pour un montant de **4 977.17 € ;**
  - **SAS CERISE - Bernique** à Clohars-Carnoët, pour un montant de **4 761.27 €** ;
  - **EURL JEROME JAMBOU – L'Épicerie de Kerien** à Querrien, pour un montant de **7500€ ;**

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents et actes afférents à l'attribution de ces aides.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture.

Pour extrait certifié conforme,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ

Le Président,

Sébastien MIOSSEC